

École de VIGNOC

CONSEIL D'ECOLE n°1 du 18 novembre 2018

Présents : Mr Le Gall (le maire), Mme Garnier (élue aux affaires scolaires), Mr Montagné (responsable des TAP), Mme Mendes, Mme Laurent, Mme Meslé, Mme Bonnin, Mr Duclos et Mr Monfort (représentants des parents d'élèves)
Mme Morin, Mme Omnes, Mme Forest, Mme Brunel, Mme Sanquer-Paillard, Mme Guillou, Mme Langlois et Mme Schaff (enseignantes)
Mme Bodin (directrice)

Excusés : Mr Guichoux (l'inspecteur de la circonscription)

Le conseil d'école a commencé à 18h35.

Installation. Tour de table des présents

Lecture de l'ordre du jour :

- Fonctionnement du conseil d'école et installation des nouveaux représentants de parents d'élèves
- Adoption du règlement intérieur
- Effectifs et bilan de rentrée
- Présentation de la coopérative et point sur son fonctionnement
- le projet d'école et les projets dans les classes
- Point sur les plans d'alerte et d'évacuation
- questions des parents

1) Fonctionnement du conseil d'école et installation des nouveaux représentants de parents d'élèves

Madame Bodin, la directrice rappelle que :

-Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école.

-Il se réunit 15 jours suivant la proclamation des résultats des élections.

-Des membres de droits:

la directrice, 2 élus, les maîtresses d'école, les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes d'école, l'inspecteur de la circonscription

-Assistent avec voix consultatives:

les suppléants, le responsable du centre de loisirs

La directrice est le président du conseil et dans ce cadre, elle distribuera la parole, permettra le respect de l'ordre du jour -dans le temps imparti et animera les échanges.

-L'ordre du jour a été envoyé au moins 8 jours avant la date.

-Le projet du règlement a été envoyé aux membres de droit.

2) Adoption du règlement intérieur

Le règlement a été réécrit en conformité avec le plan départemental de décembre 2016

Lecture du projet et modifications (voir nouveau règlement intérieur)

Question du Maire :

Peut-on prévenir la mairie des absences répétées ? Pour traiter le problème en amont

Réponse de la directrice :

Elle va se renseigner et informera le Maire.

distribution de la Charte de la laïcité

vote du règlement : admis à l'unanimité

3) Effectifs et bilan de rentrée

Madame Brunel nous présente le bilan de la rentrée :

2 rentrées perturbantes pour les élèves et l'équipe enseignante

ELEVES:

135 élèves , 107 familles

CP: 33

CE1: 34

CE2: 19

CM1: 27

CM2: 23

répartis en 6 classes

CP 20

CP/CE1 19

CE1 22

CE1/CE2 24

CM1/CM2 25

CM1/CM2 25

4 élèves en situation de handicap avec une reconnaissance MDPH : 2 en attente d'AVS pour 9h et 15 h, 1 en scolarité alternée école et ITEP, 1 en attente de place à l'ITEP

6 élèves avec un PAI (Projet d'accueil individualisé) asthme et allergie

Echange service en anglais : Madame Sanquer-Paillard fait l'anglais 2 fois par semaine le mardi et le vendredi dans la classe de Madame Brunel

ENSEIGNANTES

5 titulaires et 1 enseignante à titre provisoire: Madame Forest

3 compléments de service ou pour les temps partiels: Madame Langlois (jeudi-vendredi CP/CP-CE1)ou pour décharge PEMF/direction, Madame Omnes (1 vendredi sur 2 et tous les lundis CM1/CM2) et Madame Schaff (2 lundis sur 3 et jeudi et vendredi)

Journée de décharge administrative le vendredi : Tiphaine Bodin

REUNIONS de rentrée: présence parents

CP: 9 sur 20

CP/CE1:11 sur 19

CE1: 14 sur 22

CE1/CE2: 15 sur 24

CM1/CM2(Mme Forest): 20 sur 25

CM1/CM2 (Mme Morin):16 sur 25

La directrice note que globalement cela s'est bien passée avec un climat plus tendu en classe de CM1/CM2, certains parents semblants être inquiets et sur la défensive durant la réunion. Elle souhaite rassurer les parents et souligne l'investissement de la collègue pour s'intégrer à l'équipe, aux projets et sur la connaissance des élèves.

4)Présentation de la coopérative et point sur son fonctionnement

Madame Sanquer-Paillard, mandataire de la coopérative scolaire de Vignoc rappelle que la coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole). Sur un plan juridique, les écoles primaires publiques, à la différence des lycées et collèges, ne sont pas considérées comme des établissements publics. Elles ne jouissent pas de la personnalité civile et morale et, en tant qu'établissement, n'ont aucune autonomie financière. En l'absence d'association ou de coopérative OCCE, aucun argent ne doit circuler dans l'école C'est donc grâce à l'OCCE que l'argent peut être géré à l'école.

L'OCCE est une association ayant pour objet de favoriser la coopération. Chaque membre de l'école (élèves et adultes) est adhérent à l'OCCE. Une cotisation de 1,93€ par élève et de 4,23€ par adulte est versée à l'OCCE. A Vignoc, la cotisation n'est pas demandée aux familles.

Bilan de l'année scolaire 2017-2018. Voir feuille en annexe.

Points forts :

- 80% des dépenses concernent les sorties ou les spectacles.

- 25% du coût de ces sorties ont été demandés aux familles.
- Sommes importantes versées par la municipalité et APEMA

Cette année, une modification du fonctionnement est proposée : Afin de renforcer l'aspect coopératif, il ne sera plus demandé d'argent pour aucune sortie facultative (c'était déjà le cas pour les sorties obligatoires et certaines sorties facultatives). Les familles peuvent faire des dons à la coopérative tout au long de l'année. Un courrier explicatif a été distribué en période 1.

nb : une sortie obligatoire a lieu sur le temps scolaire.

une sortie facultative dépasse le temps scolaire et peut éventuellement être payante.

Au 5/11, les dons se montent à 1018 euros pour 49 familles sur 107.

La directrice :

Une information sera collée dans les cahiers de liaison pour faire état de la situation.

5) Les projets en lien avec le projet d'école et les programmes

Madame Morin présente les projets.

A ce jour, la réflexion de l'équipe enseignante au niveau des projets dans l'école et dans les classes:

- Axe du projet d'école: améliorer le vivre ensemble par la coopération
école

-élections des délégués+conseil de délégués prochaine réunion le 22 novembre

-les journées de la coopération avec la maternelle (4 mercredis à partir du 05/12/2018)

-vente de gâteaux

plusieurs classes (école ou département)

-lecture entre les classes de maternelle: classes CP/CE1, CE1, CM1/CM2i

-échange entre classes de CP et de Madame Leseck

-projet musée beaux-arts classe de CP/CE1 et CM1/CM2i

-projet correspondance scolaire CP (avec une autre classe orchestre à saint-Médard) et CE1/CE2

-projet OCCE sur la lecture avec la malle coup de coeur : partage de livres CE1/CE2

-projet pratiques théâtrales de l'OCCE: rencontre départementale CM1/CM2

-projet pratiques chorégraphiques de l'OCCE: rencontre départementale CE1/CE2

- Parcours éducation artistique et culturelle

Le centenaire de la guerre 14-18:

-musée du canal, participation à la commémoration et à l'exposition organisée par la mairie CE1/CE2 et CM1/CM2

-court-métrage 1ière guerre mondiale CM1/CM2

La connaissance du monde du spectacle:

-Spectacle de danse, atelier de danse CE1/CE2

-Pièce de théâtre CM1/CM2

Développer sa sensibilité:

-musée des beaux arts de Rennes CM1/CM2 et CP/CE1

Projet global autour de la pratique instrumentale

-la classe orchestre sur l'année CP

- E.P.S

Projet autour du vélo CE1/CE2

Projet autour d'une pratique de pleine nature CM1/CM2(char à voile)

Projet danse CM2/6ième en liaison

- Systèmes naturels et techniques

Projet autour du temps:

Planétarium de Rennes CP CP/CE1 CE1

Animation à la maison de la chasse CE1

Liaison école/collège : pour les CM2 cercles de lecture

6) Point sur les plans d'alerte et d'évacuation (Plan alerte intrusion, PPMS, incendie)

Madame Bodin rappelle que 2 exercices ont déjà eu lieu:

-un exercice incendie le vendredi 28 septembre

-un exercice intrusion le vendredi 19 octobre

Rien à signaler, il faudra remettre à jour la partie mairie (coordonnées des intervenants) dans le PPMS. Monsieur le Maire se charge de trouver une solution au problème de téléphone de l'école.

7) Questions des parents:

Laisser la parole aux parents:

-Où en est la réflexion de l'agrandissement de la cour?

Réponse de la mairie :

La municipalité n'est pas favorable car la cour a été pensée dans cette configuration et une partie herbée serait rapidement détériorée et cela serait salissant. Cela demanderait trop d'entretien pour la mairie.

-Comment se fait le choix des menus de cantine?

Réponse de la mairie :

Une réunion publique organisée par la municipalité a répondu à cette question. Une commission de restauration avec du personnel de restaurant, des parents élus et des délégués de classe de CM2 se réunissent pour discuter des menus.

Demande des parents :

Nous sommes interpellés par un choix de menu « jambon/chips »

Réponse de la mairie :

Ce choix a été un choix validé en commission et validé aussi par le prestataire pour « faire plaisir » aux enfants.

Demande de l'école :

Se pose le problème du rôle des délégués dans cette commission et de leurs rôles par rapports aux autres délégués et autres élèves.

La directrice :

Il semble qu'il y ait un besoin de clarification et de communication. Une proposition de rencontre entre la directrice et Madame Garnier pour clarifier la situation.

-Quel est l'avenir des TAP pour l'année 2018-2019?

Réponse de la mairie :

Les TAP sont reconduits à priori. Il n'y aura pas de nouveau vote cette année. Le PEDT a été renouvelé pour 3 ans, l'organisation actuelle devrait donc se poursuivre en 2019/2020.

-Comment les élèves de l'école peuvent-ils pratiquer la natation?

Réponse de la mairie :

La mairie propose que l'école fasse un devis et construise un projet pour l'exposer à la mairie qui l'étudiera.

Les parents ont posé une question supplémentaire, qui ne pourra pas être traitée pendant ce conseil :

Les premières factures pour les temps périscolaires sont arrivées (CLSH et TAP), cela fait des sommes importantes, y-a-t-il une possibilité d'étaler le paiement ?

Le conseil d'école s'est terminé à 20h37.

La directrice, Madame Bodin

La secrétaire, enseignante, Madame Guillou

**Les secrétaires, représentantes des parents d'élèves Mesdames
Laurent et Mendes**